



# NOTE SYNTHETIQUE

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

(A annexer aux documents budgétaires 2017)

*APPLICATION DE LA LOI N° 2015-991 DU 07 AOUT 2015 PORTANT*

*NOUVELLE ORGANISATION LA REPUBLIQUE (NOTRE)*

*DOCUMENT MIS A JOUR : 03 AVRIL 2018*

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2018*

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

**I – LES DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE 2017**

**III – LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES**



## PREAMBULE

Le Compte Administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité en l'espèce le Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Ce document de synthèse constate les résultats comptables de l'exercice.

### I. Les données synthétiques sur la situation financière 2017

#### ➤ Compte Administratif Budget Principal 2017

Compte Administratif 2017	BP Général	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	979 685,19	18 213 806,28
Recettes	1 662 085,60	16 526 040,54
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>682 400,41</b>	<b>-1 687 765,74</b>
Résultat clôture exercice 2016	367 820,02	-1 005 365,33
Transfert ou intégration de résultats	73 584,00	8 536 165,49
Résultat clôture 2017	1 123 804,43	6 848 399,75
<b>Fonds de roulement</b>		<b>7 972 204,18</b>

Le Compte Administratif 2017 (Fonctionnement + Investissement) dégage un excédent de 7 972 204,18 €. Il était de 8 903 985,51 € en 2016, de 8 461 259,61 € en 2015 et de 9 429 000€.

Ceci s'explique par les points suivants :

- 2017 est « l'année blanche » marquée par la perte de recettes fiscales (CFE, CVAE, IFER...) à hauteur de 3 872 703 € liée à la fermeture de la centrale thermique. La Communauté de Communes du Pont du Gard respecte les conditions cumulatives pour bénéficier d'une compensation pour perte de ressources fiscales qui ne se met en œuvre qu'après constatations de la perte fiscale soit au terme **de l'année suivant celle de la fermeture** (les produits fiscaux sont en effet calculés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année)
- Anticipation de la perte fiscale par une politique de taux adaptée tout en assurant le même reversement aux Communes membres des attributions de compensation dans le cadre du Pacte financier et Fiscal ;
- Hausse du taux de la taxe d'habitation de + 0,70 point, du taux de la taxe foncière bâtie de + 1,00 point, du taux de la contribution foncière des entreprises de + 0,30 point.
- Limitation et priorisation des dépenses ;
- Stabilisation de la masse salariale en dehors des contraintes extérieures (majoration du point d'indice, des cotisations retraite, GVT, assurances statutaires ... ) ;
- Développement de l'économie et de l'emploi ;
- Maintien d'un haut niveau de services à la population ;

- Développement du tourisme et de l'attractivité du territoire ;
- Solidarité intercommunale avec la prise en charge intégrale par la Communauté de Communes du Pont du Gard du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 629 788,00 € ;
- Poursuite de la politique d'aide à l'investissement des communes membres via les fonds de concours soit 131 188 € ;
- Naissance du premier Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Uzège Pont du Gard (PETR)

Le PETR a été créé le 14 mars 2017 suite à la modification des statuts du SCOT permettant d'intégrer les actions portées antérieures par le Pays-Uzège Pont du Gard. Le PETR Uzège-Pont du Gard a voté le 14 Mars 2018 le montant de la cotisation 2018 de ces membres. Elle s'élève à 3.77€ et correspond à la somme des cotisations que le SCOT et le Pays appelaient antérieurement. Cette cotisation représente un tiers des recettes de la structure.

L'année 2017 a été une année de changement important pour la nouvelle structure avec l'intégration du personnel issu du Pays et le suivi de toutes les actions menées par les deux anciennes structures et résumées ci-dessous :

- ✓ La mise en place d'une nouvelle entité, le PETR en cours d'année ;
  - ✓ L'écriture d'un SCoT en interne (coût annuel si ce document est externalisé est de 150 000 € pour un SCoT Rural en plus de l'ingénierie) et participation à toute la démarche InterSCoT ;
  - ✓ Préparation du contrat de ruralité et signature le 15 mars 2017 permettant aux communes le financement des projets communaux et intercommunaux et aide aux collectivités dans le montage de projet et des demandes de financement. Le PETR devient l'interlocuteur de l'état pour coordonner les dossiers ;
  - ✓ Le financement de projet via le programme LEADER : cette année 22 projets ont été financés et 533 036 € ont été programmés dont 27 394.10 € pour 2 dossiers de la Communauté de Communes du Pont du Gard (Via Rhona et mise en réseau des bibliothèques) ;
  - ✓ Le développement touristique avec la finalisation des boucles cyclo-découvertes pour les deux EPCI, les formations écotouristiques, etc.
  - ✓ La prospective avec la réalisation d'un projet de territoire cohérent avec le SCoT et la mise en place des actions liées tel que l'étude agricole et l'étude sur la signalétique ;
  - ✓ Participation au comité d'animation de l'assemblée des territoires de la Région Occitanie et aux sessions plénières de l'AdT ;
  - ✓ Refonte de tous les outils de communication du LEADER et du PETR.
- Poursuite du schéma de mutualisation des services ;
    - ✓ Service commun « instruction des autorisations des droits de sols » ;
 Deux années et demi de fonctionnement avec paiement de l'année de fonctionnement 2016 du service commun en deux tranches en 2017 par les communes adhérentes ;
    - ✓ Service commun « conseil, maintenance des systèmes informatiques et de téléphonie » ;
 Mise en œuvre opérationnelle du service par le recrutement au 1er septembre 2017 d'un technicien contractuel.
  - Poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.



Les principaux faits marquants en 2017 sont à l'exception du remboursement de la dette :


- Maintien de la Communauté de Communes du Pont du Gard dans son périmètre actuel à 17 communes membres ;
- Labellisation de la Maison de Services Publics ;
- Réalisation des Ateliers Relais ;
- Suivi et animation de la revitalisation EDF et mise en œuvre du parcours immobilier de l'entreprise ;
- Maintien d'une programmation culturelle de qualité et mise en œuvre d'une politique d'appel à projet ;
- Mise en réseau de la lecture publique ;
- Reprise en « régie du service de réservation du Transport à la Demande » et évolution des conditions tarifaires et organisationnelles ;
- Poursuite du « Bus de la Mer » ;
- Poursuite de la valorisation des sentiers de promenade et de randonnées avec l'ouverture d'un nouveau sentier à ARAMON ;
- Mise en place des panneaux directionnels et de signalisation sur les communes d'ARAMON et de MONFRIN dans le cadre de la « Via Rhona » ;
- Poursuite de la convention d'entente dans le bloc local pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires au titre de l'année 2016/2017 à hauteur de 30 €/enfant ;
- Et toujours les services à la population : nettoyage des voiries, musique en milieu scolaire, accueil, entretien et embellissement des sites dédiés à la Petite Enfance...

➤ Compte Administratif Budget Annexe Ordures Ménagères 2017

Au 1er janvier 2005, la Communauté de Communes du Pont du Gard a pris la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménagers et déchets assimilés » jusqu'alors exercée par des syndicats ou par des communes. Les communes ont donc transféré l'ensemble de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

La Communauté de Communes du Pont du Gard s'est substituée au sein des syndicats préexistants sur son territoire sauf pour les communes de COMPS, MEYNES et MONTFRIN en régie directe (voir tableau récapitulatif ci-dessous). La régie communautaire couvre aujourd'hui une population fiscale de 7 779 habitants. La communauté gère donc en régie la collecte des ordures ménagères et deux déchèteries (Comps et Meynes).

COMMUNES	COLLECTE	TRAITEMENT
COMPS (1754 habitants) MEYNES (2596 habitants) MONTFRIN (3246 habitants)	<b>Régie communautaire</b> 	<b>SITOM Sud-Gard</b> 
ARAMON ESTEZARGUES DOMAZAN THEZIERS	SMICTOM Rhône Garrigues 	SMICTOM 

ARGILLIERS CASTILLON DU GARD COLLIAS FOURNES POUZILHAC REMOULINS SAINT BONNET DU GARD SAINT HILAIRE D'OZILHAN VALLIGUIERES VERS PONT DU GARD	SICTOMU 	Sud Rhône Environnement (Beaucaire) 
---	---	---

La Communauté de Communes du Pont du Gard assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur les communes de Comps, Meynes et Montfrin.

Le Compte Administratif 2017 (Fonctionnement + Investissement) dégage un excédent de 246 810,58 €.

Compte Administratif 2017		BP OM
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	56 490,63	938 494,87
Recettes	41 096,60	1 114 291,95
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>-15 394,03</b>	<b>175 797,08</b>
Résultat clôture 2016	-14 483,93	114 622,39
Affectation à l'investissement 2017		13 730,93
Résultat clôture	-29 877,96	276 688,54
<b>Fonds de roulement</b>		<b>246 810,58</b>

Les principaux faits marquants en 2017 sont à l'exception du remboursement de la dette :

- Collecte de transport du verre et de papiers journaux, revues en points d'apports volontaires jusqu'aux centres de recyclages agréés ;
- Collecte des déchets en régie sur les communes de COMPS, MEYNES, MONTFRIN ;
- Traitement des déchets collectés sur les communes en régie par le SITOM SUD GARD ;
- Gestion des deux déchèteries l'une à COMPS, l'autre à MEYNES ;
- Acquisition de bacs vert et bleu ;
- Recettes à hauteur de 1 114 291,95 € issues de la TEOM, de la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, des déchets d'équipements et ameublements, des déchets issus de la collective sélective, de la valorisation de la ferraille...
- Participation financière de NIMES METROPOLE pour utilisation par les administrés de SERNHAC de la déchetterie de MEYNES.

➤ Compte Administratif Budget Annexe SPANC 2017

Ce budget comprend seulement une section d'exploitation (fonctionnement). Il n'y a pas d'investissement. Il s'agit du contrôle de bon fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) existantes, de l'instruction administrative des demandes de mise en place d'un ANC pour Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme et réhabilitation, de contrôle de conformité. Plus de 150 installations ont été visitées sur le territoire intercommunal principalement sur les communes d'ARAMON, COLLIAS, DOMAZAN, MEYNES, VALLIGUIERES.

Compte Administratif 2017		BP SPANC
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		9 167,23
Recettes		19 840,76
<b>Résultat exercice 2017</b>		<b>10 673,53</b>
Résultat clôture 2016		24 448,54
Résultat clôture		35 122,07
<b>Fonds de roulement</b>		<b>35 122,07</b>

Le Compte Administratif 2017 dégage un excédent de 35 122,07 €.

➤ Compte Administratif Budget Annexe Halte Fluviale 2017

Compte Administratif 2017		BP Halte Fluviale
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	37 963,25	73 131,64
Recettes	47 889,66	50 075,45
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>9 926,41</b>	<b>-23 056,19</b>
Résultat clôture 2016	12 421,63	258 896,54
Affectation à l'investissement 2015		
Résultat clôture	22 348,04	235 840,35
<b>Fonds de roulement</b>		<b>258 188,39</b>

Une année de fonctionnement comprenant le rappel dû à la Compagnie Nationale du Rhône de 2014 à 2017 dans le cadre des ouvrages nouveaux (ponton, appontement...) occupant le domaine concédé liés à la création et à la mise en exploitation de la Halte Fluviale. Le Compte Administratif 2017 dégage un excédent de 258 188,39 €.

➤ Compte Administratif Budget Annexe ZA La TUILERIE 2017

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des opérations d'aménagement de terrains donnant lieu à ouverture d'un budget annexe. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.

Au début du cycle de production, la collectivité supporte la charge des dépenses afférentes à la production du bien (achat de terrains, études, frais divers de gestion).  
Les dépenses sont répercutées dans le coût du bien et intégrées au prix de vente, l'opération étant équilibrée au moment de la vente, à l'issue du cycle de production.  
Dans un premier temps, le budget supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final.

Compte Administratif 2017	BP ZAC	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0,00	94 421,97
Recettes	94 421,97	94 421,97
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>94 421,97</b>	<b>0,00</b>
Résultat clôture 2016	88 597,30	90 000,00
Résultat clôture	183 019,27	90 000,00
<b>Fonds de roulement</b>		<b>273 019,27</b>

Ainsi, pour la ZA La TUILERIE, il y avait 19 lots dont un pour les ateliers relais portant à 18 le nombre de lots à la vente. Sur 2017, 2 ont été achetés.

- Présentation agrégée des résultats afférents exercice 2017 Budget principal et budgets annexes confondus

Compte Administratif 2017	BP Général et Budgets Annexes	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 074 139,07	19 329 021,99
Recettes	1 845 493,83	17 804 670,67
<b>Résultat exercice 2017</b>	<b>771 354,76</b>	<b>-1 524 351,32</b>
Résultat clôture 2016	454 355,02	9 024 132,96
Affectation à l'investissement 2017	73 584,00	13 730,93
Résultat clôture	1 299 293,78	7 486 050,71
<b>Fonds de roulement</b>		<b>8 785 344,49</b>

- Présentation agrégée des résultats afférents exercice 2017 du Budget principal et budgets annexes confondus avec les RESTES à REALISER et la couverture du déficit d'investissement

	Budget Général	Ordures Ménagères	SPANC	Halte Fluviale	ZA La Tuilerie	TOTAL
<b>Résultat de fonctionnement de</b>	-1 687 765,74	175 797,08	10 673,53	-23 056,19	0,00	<b>-1 524 351,32</b>

	<b>Budget Général</b>	<b>Ordures Ménagères</b>	<b>SPANC</b>	<b>Halte Fluviale</b>	<b>ZA La Tuilerie</b>	<b>TOTAL</b>
<b>l'exercice 2017</b>						
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2017</b>	682 400,41	-15 394,03		9 926,41	94 421,97	<b>771 354,76</b>
<b>RAR en dépenses d'investissement 2017</b>	1 709 441,80					<b>1 709 441,80</b>
<b>RAR en recettes d'investissement 2017</b>	8 212,00	753,00				<b>8 965,00</b>
<b>Affectation investissement</b>	73 584,00				88 597,30	<b>162 181,30</b>
<b>Résultat clôture 2017</b>	7 972 204,18	246 810,58	35 122,07	235 840,35	90 000,00	<b>8 579 977,18</b>
<b>Fonds de roulement 2017 avec couverture du déficit, RAR 2017 et excédent 2017 investissement</b>	<b>6 270 974,38</b>	<b>247 563,58</b>	<b>35 122,07</b>	<b>245 766,76</b>	<b>273 019,27</b>	<b>7 072 446,06</b>

## II. Les caractéristiques financières et comptables

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :

- De délégation de services publics ;
- De concession d'aménagement ;
- De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ➤ Agence France Locale

Par délibération en date du 09 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100.00 euros établi sur la base des Comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de Communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes). A ce jour, la Communauté de Communes a recouru à cette instance pour le financement de la Maison des Services Publics et des Ateliers Relais, offre la moins disante par rapport aux autres établissements bancaires.



➤ Liste des fonds de concours attribués en 2017

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT 2016	MONTANT 2017
Commune de DOMAZAN	Aménagement d'une médiathèque	29 734 €	
Commune d'ESTEZARGUES	Aménagement d'un parc multisport	11 335 €	
Commune de MEYNES	Aménagement d'une médiathèque	83 132 €	
Commune de CASTILLON DU GARD	Aménagement d'un équipement culturel (maison aux associations)		24 363 €
Commune de VERS PONT DU GARD	Aménagement d'un équipement sportif (aire de jeux)		5 721 €
Commune de FOURNES	Aménagement, embellissement de bourg		25 571 €
Commune de THEZIERS	Aménagement d'un équipement sportif (parc multisports)		6 558 €
Commune de VALLIGUIERES	Travaux de rénovation et mise aux normes des cantines		51 599 €
Commune de REMOULINS	Aménagement d'équipements sportifs		60 510 €

➤ Les emprunts garantis

En vertu des dispositions des articles L.2251-1 et L.5111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunts dans les conditions stipulées par ledit Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.

Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements

d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à ARAMON.

Au vu de l'encours à ce jour et afin de maintenir toute indépendance en cas de changement stratégique de la part des autres acteurs, dans le cadre d'une politique globale, la Communauté de Communes se réserve le droit de refuser l'octroi de garanties d'emprunt aux organismes dont la santé financière serait estimée insuffisante et/ou mettant en péril son devenir financier et budgétaire.

En effet, en matière de logement social, l'article L.2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commune, nonobstant ce transfert de compétence et du principe d'exclusivité, conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.

Aucune échéance n'est versée actuellement pour ces emprunts dits « garantis ».

La Communauté de Communes a, courant octobre-novembre 2017, sollicité les partenaires sociaux, dans le cadre de la mise à jour de ses données financières portant sur l'encours de ses garanties, afin de disposer des tableaux d'amortissement actualisés concernant les garanties aux contrats de prêt qu'elle leur a octroyées. Ces informations sont en cours de saisie.

➤ Etat prévisionnel des emprunts garantis Capital restant dû au 31/12/ 2017

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Montant Initial	Capital Restant dû	Terme de l'engagement	
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	151 280,00	113 046,36	2034	
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		74 317,00	62 739,97	2047	
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		5 738,00	5 137,28	2057	
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		149 797,00	127 518,11	2047	
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		10 475,00	9 447,21	2057	
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS	Montfrin		185 452,00	162 686,48	2047	
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier	Montfrin		12 968,00	11 997,95	2057	
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		62 524,00		2049	
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		4 336,00	3 940,41	2059	
<b>SOUS-TOTAL (A)</b>						<b>656 887,00</b>	<b>496 513,77</b>	
Un toit pour tous	2016	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		Caisse des Dépôts et Consignations	800 000,00	746 666,67	2031

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Montant Initial	Capital Restant dû	Terme de l'engagement
Un toit pour tous	2016	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		640 534,00	620 393,32	2032
Un toit pour tous	2016	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		832 000,00	776 533,33	2031
Un toit pour tous	2016	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		683 533,00	683 533,00	2031
<b>SOUS-TOTAL (B)</b>					<b>2 929 421,00</b>	<b>2 640 107,09</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>3 586 308,00</b>	<b>3 136 620,86</b>	

- Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000.00 € en 2017

ORGANISMES	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017
Ecole de Musique Intercommunale	116 670,00	80 000,00	70 000,00
Crèche « Les Galopins, les Galopines » sis à ESTEZARGUES	140 179,00	88 000,00	112 884,00
EPIC Office Intercommunal de Tourisme	387 395,66	298 162,24	156 043,56
SMICTOM	927 042,72	891 293,82	913 680,11
SICTOMU	1 402 093,95	1 444 375,08	1 438 635 ,67
PETR			100 421,00

- Dettes en quelques ratios

○ **Budget principal de la collectivité**

	2014	2015	2016	2017
Taux de charge de la dette	0.35 %	0.35 %	0,23%	0.41 %
Encours dette / habitant	11.71 €	9.14 €	7,75 €	55,22 €
Charges de personnel de la collectivité	20.56 %	24.66 %	25,45%	25.96 %

○ **Budget principal et budget annexe ordures ménagères de la collectivité**

	2015	2016	2017
Taux de charge de la dette	6.06 %	6,30%	6,42%
Encours dette / habitant	57.37 €	48,74 €	89,12 €

➤ Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par la Communauté de Communes du Pont du Gard

	<b>Acquisition de parcelles à titre gracieux</b>
Nature et localisation du bien	1 terrain faisant partie du Domaine Public à COMPS (Gard) d'une emprise de 2 334 m <sup>2</sup>
Vendeur	Département du Gard
Procédure de cession	Délibération DE n° 2017-023 et 2017-099 Cession à titre gratuit
Affectation	Amélioration de l'accès à la déchetterie de COMPS

	<b>Cessions de parcelles</b>
Nature et localisation du bien	1 terrain section AI n° 355 à THEZIERS (Gard) Lot n° 12
Acheteur	Monsieur Arnaud PHILIP
Procédure de cession	Budget annexe Acte Notarié Montant de 47 000.00 €
Nature et localisation du bien	1 terrain section AI n° 358 à THEZIERS (Gard) Lot n° 15
Acheteur	SCI SYMBIOSE STOCK
Procédure de cession	Budget annexe Acte Notarié Montant de 60 880.00 €
Affectation	ZA LA TUILERIE à THEZIERS (Gard)

